

GRAND BORDEAUX. Maire de Villenave-d'Ornon et président de la commission eau à la CUB entre 1995 et 2001, Patrick Pujol se dit surpris par le débat sur l'eau

Pujol contre-attaque

29.07.2005

Propos recueillis par Benoît Lasserre et Dominique de Laage

« Sud Ouest » : En tant qu'ancien président de la commission eau, comment réagissez-vous à ce qui se dit depuis l'audit de Finance Consult et aux déclarations d'Alain Rousset ?

Patrick Pujol : On fait beaucoup de bruit sur une renégociation quinquennale prévue dans le contrat. Elle permet justement de mesurer les écarts entre des comptes de résultats prévisionnels et un résultat réel constaté. La renégociation permet des ajustements en les affectant, soit à une diminution du prix de l'eau, soit à la prise en compte de l'évolution de la politique de l'eau comme la protection de la ressource ou l'amélioration de la qualité.

► Cette renégociation était-elle prévue dans le contrat initial ? Le contrat est entré en application en janvier 1992, à une époque où ni Alain Juppé ni moi ne siégeons à la CUB. C'est un des premiers dossiers que nous avons traités et il y avait un rapport de la Chambre régionale des comptes qui nous demandait d'améliorer le système. C'est d'ailleurs moi qui ai mis en place l'audit quinquennal. En décembre 1997, nous avons renégocié une première fois et fait voter un avenant au contrat qui nous a permis de diminuer le prix de l'eau en supprimant le fonds de réserve qui avait été constitué pour faire face à d'éventuelles dépenses exceptionnelles. On est aussi parvenus à faire diminuer le prix de l'abonnement grâce à des renégociations d'emprunt.

► Finance Consult dénonce les taux d'intérêt énormes sur lesquels la Lyonnaise se base pour calculer le prix de l'eau. Or, ils étaient déjà en vigueur lors de la première renégociation. Comment se fait-il que vous ne les ayez pas perçus ?

L'auditeur précédent, Service Public 2000, ne l'avait pas vu puisqu'il ne le souligne pas. Or cet auditeur était recommandé par l'Association des maires de France. L'erreur est humaine, et que celui qui n'en a jamais commis nous jette la première pierre. Je reconnais que ce taux provoque



Patrick Pujol : « J'assume tout ce que j'ai fait sous ma présidence, y compris les erreurs »

PHOTO ARCHIVES CLAUDE PETIT

un écart important, mais je vous signale que, dans toutes les collectivités, le compte administratif ne correspond jamais au budget voté l'année précédente. A la CUB, nous avons constaté un écart de 4 millions d'euros sur nos recettes fiscales entre décembre 2004 et avril 2005, soit quatre mois, alors que l'écart sur le contrat de concession est certes de 29,3 millions d'euros, mais sur sept ans.

► Cette surcharge pratiquée par la Lyonnaise aboutit à un trop-perçu de 29,3 millions d'euros sur la période 1996-2003...

Je n'ai pas en ma possession l'audit intégral de Finance Consult mais seulement une synthèse. Je trouve bizarre que le président de la CUB s'aperçoive aujourd'hui de choses qui lui ont échappé en 1991 et en 1997.

Peut-être aurait-il fallu que le délai contractuel de cinq ans entre deux audits ne soit pas en réalité de sept ans ! Cela aurait sans doute permis de constater plus tôt cet écart de 29,3 millions d'euros et de le corriger. Mais, en

2004, le travail de l'auditeur Finance Consult a été gelé par l'actuel président de la commission eau, Jean-Pierre Turon (1), en raison d'un contentieux entre la CUB et l'association Trans' CUB devant la cour administrative d'appel.

► A l'époque, Trans' CUB avait analysé l'audit de Service Public 2000 et soutient qu'il contenait déjà ce qu'affirme aujourd'hui Finance Consult...

Alors je ne comprends pas pourquoi Service Public 2000 avait émis un avis très favorable à notre avenant sur le traité de concession. Pensez-vous sérieusement qu'un élu va s'amuser à faire des choses qui ne seraient ni logiques ni normales ? L'important, je le répète, c'est que l'écart constaté soit rattrapable et il l'est. C'est inscrit dans les clauses de renégociation. L'argent n'est pas perdu, il n'est pas pour la Lyonnaise, il sera pour l'usager.

► Contestez-vous les conclusions de Finance Consult ? Si nous faisons appel à des experts extérieurs, c'est pour améliorer

notre capacité de contrôle. C'est nous qui avons créé, sous la présidence d'Alain Juppé en 1999, le service de contrôle de gestion pour analyser les contrats qui lient notre établissement à des prestataires extérieurs. Aujourd'hui, même si ce service doit encore être étoffé, nous disposons d'une capacité plus importante d'analyse interne, ce qui ne doit pas nous empêcher de faire appel à des auditeurs externes. Est-ce qu'on va nous reprocher de mettre en place des choses qui nous permettent d'améliorer les contrôles ? Ce que j'entends aujourd'hui n'est donc pas nouveau mais se situe dans la continuité de la politique amorcée par Alain Juppé.

► Avez-vous le sentiment que les services techniques ont laissé passer des choses dans le contrat ?

Les services techniques, comme les élus, font le maximum par rapport à la complexité de contrats et font de leur mieux. Mais, encore une fois, qui peut se prétendre infaillible ? Personnellement, j'assume tout ce que j'ai fait sous ma présidence, y compris les erreurs. J'ai une conscience tranquille.

► Selon vous, la gestion de l'eau doit-elle retourner en régie comme cela a été fait pour le parc de stationnement ?

Je ne suis pas sectaire. A Villenave-d'Ornon, j'ai remunicipalisé des services qui étaient privés et j'ai confié à des associations des services municipalisés. L'important, c'est de savoir comment sera rendu le meilleur service possible. En 1991, est-ce que la Communauté urbaine avait la capacité de gérer l'eau et, aujourd'hui en 2005, a-t-elle la capacité de le faire ? C'est la seule question à se poser.

► Pourquoi avoir sablé le champagne après que la cour d'appel administrative eût déboulé Trans' CUB ?

Je ne l'ai pas fait sur le dos de l'association. Je l'ai fait pour remettre les services techniques et tout le travail qu'ils fournissent. Ces services ont été montrés et doivent par certaines personnes alors que la justice administrative a conclu que nous n'avions pas commis de fautes.